



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial n° 53 du 20 avril 2021

Direction départementale des territoires et de la mer

Arrêté n°DDTM34-202104-11877 modifiant l'arrêté n°DDTM34-20-12-11525 en date du 1^{er} décembre 2020 relatif à la composition de la section « dossier individuels » de la commission départementale d'orientation de l'agriculture



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires et de la mer
Service agriculture forêt

Affaire suivie par : Mylène RAUD
Téléphone : 04 34 46 60 68
Mél : mylene.raud@herault.gouv.fr

Montpellier, le 20 avril 2021

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°DDTM34-2021-04-11877

Modifiant l'arrêté n°DDTM34-2020-12-11525 en date du 1er décembre 2020 relatif à la composition de la section « Dossiers Individuels » de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture

**Le préfet de l'Hérault
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- VU** le code rural, notamment les articles R313-1 à 12,
- VU** la loi d'orientation agricole n° 99-574 du 9 juillet 1999, modifiant l'article L313-1 du Code rural,
- VU** la loi d'orientation agricole n°2006-11 du 5 janvier 2006,
- VU** l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre et qui abroge l'article L313-1 portant création de la CDOA et renvoie aux nouveaux articles R313-1 et suivants du code rural, le fonctionnement et la désignation des membres de la CDOA,
- VU** le décret n° 90-187 du 28 février 1990 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein des organismes ou commissions, modifié par le décret 2000-139 du 16 février 2000,
- VU** le décret n° 99-731 du 26 août 1999 relatif à la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture,
- VU** le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives,
- VU** le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif,
- VU** l'arrêté préfectoral DDTM34-2019-02-10158 en date du 25 février 2019 habilitant les organisations syndicales d'exploitants agricoles à siéger au sein de certains comités, commissions ou organismes de niveau départemental,

VU l'arrêté préfectoral DDTM34-2019-04-10353 en date du 30 avril 2019 modifié par l'arrêté préfectoral DDTM34-2020-11-11506 en date du 24 novembre 2020 relatif à la composition de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture,

VU l'arrêté préfectoral DDTM34-2020-12-11525 en date du 1er décembre 2020 relatif à la composition de la section « Dossiers Individuels » de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture,

VU l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature du préfet de département à Monsieur Matthieu GREGORY, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault,

VU l'arrêté préfectoral portant subdélégation de signature à Madame Florence VERDIER-BRAQUET chef de service agriculture forêt et à Madame Mylène RAUD, adjointe du chef de service agriculture forêt,

SUR PROPOSITION DU Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : la commission départementale d'orientation de l'agriculture, placée sous la présidence de Monsieur le Préfet ou son représentant, est composée ainsi qu'il suit :

- La Présidente du Conseil Régional ou son représentant M. René MORENO,
- Le Président du Conseil Général ou son représentant M. Yvon PELLET,
- Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ou son représentant,
- Le Directeur Départemental des Finances Publiques ou son représentant,
- Le Président de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole ou ses représentants M. Jack GAUFFRE et M. Christophe COMPAN,
- Le Président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant,
- Un Président d'Établissement Public de Coopération Intercommunale :
 - Titulaire : M. Jean-Noël BADENAS
 - Suppléant : M. Gérard BARO
- Deux représentants des activités de transformation des produits de l'agriculture dont un au titre des entreprises agroalimentaires non coopératives, l'autre au titre des coopératives :
 - Titulaire: M. Fabien CASTELBOU
 - Suppléant : M. Jean-Luc BOUSQUET
 - Titulaire : Mme Anne DUBOIS DE MONTREYNAUD
 - Suppléant : M. Claude ROBERT
- Huit représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale :
 - Trois représentants de la F.D.S.E.A. :
 - Titulaire : Mme Sophie NOGUES
 - Suppléants : M. Christophe CALLEGARI
 - M. Jean-Vincent ROUX

- Titulaire : Mme Christelle NADAL
Suppléants : M. Didier GOMEZ
M. Philippe BARDOU
- Titulaire : Mme Brigitte SINGLA
Suppléant : M. Guillaume CAMPLO

Trois représentants des Jeunes Agriculteurs de l'Hérault :

- Titulaire : M. Franck SOULIER
Suppléant : M. Rémi DUMAS
- Titulaire : M. Maxime VIGROUX
Suppléant : Mme Magali DARDÉ
- Titulaire : Mme Annabelle VIDAL
Suppléant : M. Bruno VERGNE

Un représentant de la Confédération Paysanne :

- Titulaire : Mme Amandine MALLANTS
Suppléant : M. Paul REDER

Un représentant de la Coordination Rurale :

- Titulaire : M. François FERDIER
Suppléants : M. Olivier MARTINEZ
M. Olivier DUCHAMP

- Un représentant du financement de l'agriculture :

- Titulaire : M. Pascal JULIEN
Suppléante : Mme Brigitte ROBERT

- Un représentant des fermiers-métayers :

- Titulaire : Mme Lise FONT-VINCENT
Suppléants : M. Xavier GOMBERT
Mme Céline MUNUERA

- Un représentant des propriétaires agricoles :

- Titulaire : M. Jean-Baptiste DE CLOCK
Suppléant : M. Pierre de VULLIOD

- Deux représentants d'associations de protection de la nature ou d'organismes gestionnaires de milieux naturels, de la faune et de la flore :

- Titulaire : M. Robert SANS
Suppléants : M. Guy ROUDIER
M. Francis BARTHES
- Titulaire : Mme Sylviane FAIDHERBE
Suppléante : Mme Micheline BLAVIER

- Deux personnes qualifiées :

- Titulaire : M. Jean-Pierre VAILHE
Suppléant : M. Philippe VAILLE
- Titulaire : M. Jean-Luc MALICORNE
Suppléant : M. Christophe CINÇON

ARTICLE 2 : exécution et publication

Le secrétaire général, le directeur départemental des territoires et de la mer, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
La Chef du Service Agriculture Forêt

SIGNE par

Florence VERDIER-BRAQUET